



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 MARS 2025

Délibération n° D-2025-96

Marché de maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et
paysagère du site de Port Boinot - Avenant n°9

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 25/03/2025

Publication :
le 04/04/2025

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Véronique ROUILLE-SURAUULT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Méline TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

Direction de l'Espace Public

Marché de maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et paysagère du site de Port Boinot - Avenant n°9

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Les aménagements sur le site de port Boinot ont transformé, depuis l'été 2021, le site des anciennes usines de chamoiserie Boinot en un vaste espace paysagé respectant la mémoire du passé industriel et marquant l'entrée dans le Parc Naturel du Marais poitevin. Le Séchoir et les Hangars ont également été rénovés dans le cadre de cette opération.

Deux autres bâtiments, la Maison Patronale et la Fabrique, avec leurs abords, sont la dernière phase de la requalification complète de la friche industrielle Boinot.

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconquête du site de Port-Boinot dont le Groupement PHYTOLAB (mandataire) / FRANKLIN AZZIARCHITECTURE / ARTELIA / Charles VICARINI / Cabinet Philippe COLAS, a été désigné lauréat. Lors du Conseil municipal du 22 mai 2017, l'avant-projet définitif a été approuvé.

La mise au point du projet sur les bâtiments de la Maison Patronale et de la Fabrique a conduit à de nombreuses modifications du projet d'espace public en périphérie de ces 2 bâtiments.

L'avenant n°7 (le 8 étant un avenant de transfert) sur ce sujet est déjà intervenu sur le marché de maîtrise d'œuvre, par délibération au Conseil municipal du 21 mars 2022, mais le projet a de nouveau sensiblement évolué depuis cette date.

Des adaptations conséquentes du projet ont en effet été nécessaires sur les réseaux extérieurs des bâtiments, l'éclairage public, les accès aux bâtiments, la passerelle et les plantations, générant de nouvelles études. D'autre part, une coordination complexe a été mise en œuvre avec les travaux de bâtiments et l'intervention du preneur pour aménager l'intérieur des 2 bâtiments. La durée globale du chantier a, de ce fait, été sensiblement plus longue que prévu initialement (8 mois au lieu de 2 mois), augmentant d'autant la prestation de suivi de chantier.

L'incidence financière de cet avenant, pris sur le fondement de l'article R.2194-2 du Code de la commande publique, est la suivante :

| Attributaire | Montant marché initial (en € HT) | Montant marché incluant avenants précédents (en € HT) | N° avenant | Montant avenant (en € HT) | Nouveau montant du marché (en € HT) | Nouveau montant du marché (en € TTC) |
|-----------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------|------------|---------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| PHYTOLAB (mandataire) | 1 101 847,50 | 1 273 883,77 | 9 | 45 775,00 | 1 319 658,77 | 1 583 590,53 |

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°9 au marché de maîtrise d'œuvre, comme indiqué ci-avant et autoriser sa signature.

**LE CONSEIL
ADOpte**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 1 |

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Véronique ROUILLE-SURAUULT

Jérôme BALOGÉ